

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
9 AVRIL 2019**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 mars 2019
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Dépôt - Rapport de Mars 2019
- 5.2 SSI - Embauche de deux pompiers/premiers répondants
- 5.3 SSI - Acquisition du lot 5 827 148
- 5.4 SSI - Nomination du pompier de Monsieur Tom Bradley à titre de lieutenant
- 5.5 SSI - Approbation du rapport de l'an 6 (Schéma de couverture de risque)
- 5.6 SSI - Congrès ACISQ
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
- 6.1 Dépôt - État comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2019
- 6.2 Dépôt - CLD Rapport d'activités 2018
- 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale en date du 31 mars 2019
- 6.4 Autorisation - Facture Contact cité
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
- 7.1 Dépôt - Certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement no.468
- 7.2 Règlement no.468 modifiant diverses dispositions du règlement d'urbanisme
- 7.3 Règlement no.470 suivis et contrôle budgétaire
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
- 8.1 Dépôt - Rapport du mois de Mars 2019
- 8.2 Autorisation - Passage du Défi Juin 2019
- 9 TRAVAUX PUBLICS
- 9.1 Dépôt - Rapport du mois de Mars 2019
- 9.2 Autorisation - Offre de Service en gestion des installations d'eau potable
- 9.3 Autorisation - Réalisation d'une étude de circulation
- 9.4 Autorisation - OdS Mise à jour du plan directeur du réseau d'égout sanitaire
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
- 11.1 Demande d'aide financière - Souper annuel du Club Lions de Napierville
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, 09 avril 2019 à 20h00 au
121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy Conseiller poste #4
Mme Carole Forget Conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier Conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur-général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

2019-04-064 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE

2019-04-065 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-04-066 PROCES-VERBAL - SEANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du
procès-vebal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du
procès-verbal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil
municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DEPOT - RAPPORT DU MOIS DE MARS 2019

2019-04-067 SSI - EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS/PREMIERS REpondANTS

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-03-082 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien recommande l'embauche de deux nouveaux pompiers/premiers répondants au sein du Service de sécurité incendies afin de combler les-deux postes vacants et maximiser la couverture du territoire;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation des candidats en 2018, une liste de candidats aptes à combler les postes a été dressée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendies nous recommande l'embauche de ces candidats;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser l'embauche de deux pompiers/premiers répondants Messieurs Vincent Ménard et Nathaniel Bouchard au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien au taux horaire et conditions selon la convention collective présentement en vigueur.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2019-04-068 SSI - ACQUISITION DU LOT 5 827 148

CONSIDÉRANT la résolution no.2015-06-3507 du conseil municipal de St-Cyprien-de-Napierville intitulé "Démarche en vue d'acquérir le terrain appartenant au MTQ, soit une partie des lots 338-1 et P339-1 pour un futur accès à la borne sèche";

CONSIDÉRANT la résolution no.2016-01-012 du conseil municipal de St-Cyprien-de-Napierville intitulé "Acquisition du lot 338-1 et une partie du lot 339-1 du cadastre de St-Cyprien, mandat au notaire et autorisation de signatures des documents";

CONSIDÉRANT que la borne-sèche est une infrastructure visant la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lacolle, Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix & St-Valentin font partie de l'entente d'utilisation de la borne-sèche;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque de deux MRC est impacté par l'utilisation de la borne-sèche;

CONSIDÉRANT que les explications du MTQ quant au niveau d'avancement du dossier sont vagues et imprécises;

CONSIDÉRANT que le dossier d'acquisition des lots 338-1 et P339-1 dure depuis maintenant 4 ans;

Il est proposé par M. Maurice Boissy,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De demander au MTQ, une conclusion rapide et efficace de ce dossier.

De transmettre cette résolution au MAMOT.

De transmettre cette résolution au MTQ.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

De transmettre cette résolution à Madame Claire Isabelle, député du comté d'Huntingdon.

ADOPTÉE

2019-04-069 SSI - NOMINATION DU POMPIER DE MONSIEUR TOM BRADLEY A TITRE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT LA résolution no.2019-04-118 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est vacant;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Tom Bradley occupe présentement le titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Tom Bradley a réussi les examens de promotion à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du SSI, nous recommande la nomination de Monsieur Tom Bradley pour combler le poste de lieutenant au sein du SSI de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

De nommer Monsieur Tom Bradley, à titre de lieutenant au sein du SSI de Napierville/
St-Cyprien-de-Napierville.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2019-04-070 SSI - APPROBATION DU RAPPORT DE L'AN 6 (SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE)

CONSIDÉRANT LA résolution no.2019-04-117 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'approuver le plan de mise en oeuvre de la 6ième année du schéma de couverture de risques incendies;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'adopter le plan de mise en oeuvre de la 6ième année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2019-04-071 SSI - CONGRES ACISQ

CONSIDÉRANT LA résolution no.2019-04-116 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'association des chefs en sécurité incendies (ACISQ) aura lieu les 18, 19, 20 et 21 mai prochains à la Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce congrès se donnent plusieurs conférences, qu'il y a un salon d'exposition et beaucoup de réseautage au niveau de la sécurité incendies;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'inscrire Monsieur Patrick Gagnon, Directeur du SSI, au congrès de l'association des

chefs en sécurité incendies (ACISQ) 2019.

De soumettre le remboursement des dépenses au règlement numéro 424-1 de la municipalité de Napierville.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

DEPOT - ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DEPENSES AU 31 MARS 2019

DEPOT - CLD RAPPORT D'ACTIVITES 2018

2019-04-072 ACCEPTATION - COMPTES A PAYER AU FOND D'AMINISTRATION GENERALE EN DATE DU 31 MARS 2019

CONSIDÉRANT LE dépôt des comptes à payer au fond d'administration générale, en date du 31 mars 2019, au montant de \$214,654.79;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au rapport des comptes à payer au fonds d'administration générale, en date du 31 mars 2019 au montant de \$214,654.79.

ADOPTÉE

2019-04-073 Autorisation - Facture Contact cité

CONSIDÉRANT LA réception de la facture no.0252, en date du 1 avril 2019, provenant de la firme Contact Cité concernant la production de document d'appels dans le cadre de la production d'une étude de circulation;

CONSIDÉRANT QUE des discussions avec les représentants du MTQ, nous a permis de conclure que la portée de l'étude de circulation se devait d'être radicalement réduit;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de produire des documents pour aller en appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation initiale pour la production des documents d'appel d'offres était de \$7,100 taxes en sus et que la facture finale est de \$3,750 taxes en sus;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

QUE soit autorisé le paiement de la facture no. 0252, de la firme Contact Cité, au montant de \$4,311.56.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

DEPOT - CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES A VOTER - REGLEMENT NO.468

ADOPTÉE

2019-04-074 REGLEMENT NO.468 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU REGLEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT L'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 mars 2019 à 19h00 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Madame Carole Forget à la séance ordinaire de février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire de février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter à été déposé et que le règlement est réputé avoir reçu l'approbation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

1. Le règlement no.452 sur le zonage est modifié de la façon suivante :

1.1. en modifiant les dispositions de la grille des usages de la zone R-208 de façon à ce que le « Coefficient d'occupation de sol maximale (construction/terrain) » soit de 0.4;

1.2. en modifiant les dispositions de la grille des usages de la zone R-207 de façon à ce que soit ajouter dans la section « Notes » la mention suivante : « Autorisation des usages : « habitation bifamiliale (H2) » et « habitation trifamiliale (H3) » pour les propriétés adjacentes à la montée Douglass.

1.3. en modifiant les dispositions de la grille des usages des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 de façon à ajouter dans la section « Notes » la mention suivante : « La marge avant minimale des propriétés ayant façade sur la Montée Douglass est de 30 mètres. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

2019-04-075 Règlement no.470 suivis et contrôle budgétaire

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code

municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 470 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

QUE l'annexe I fait partie intégrante du règlement.

QUE les règlements no.301 et no.390 soient abrogés.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

DEPOT - RAPPORT DU MOIS DE MARS 2019

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2019-04-076 AUTORISATION - PASSAGE DU DEFI JUIN 2019

CONSIDÉRANT UNE demande transmise, en date du 1 mars 2019, par l'organisme Vélo Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo Québec organise l'évènement Défi Juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement Défi Juin 2019 prévoit le passage de l'évènement sur la Montée Murray en direction de la Montée Richard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucun encadrement réglementaire touchant à ce genre d'évènement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le passage du Défi Juin 2019 sur le territoire de la municipalité notamment la Montée Murray vers la Montée Richard;

De transmettre cette résolution à l'organisme Vélo Québec.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

DEPOT - RAPPORT DU MOIS DE MARS 2019

**2019-04-077 AUTORISATION - OFFRE DE SERVICE EN GESTION DES
INSTALLATIONS D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT LE départ en congé maladie de Monsieur Pierre Viau;

CONSIDÉRANT QUE le départ en congé maladie de Monsieur Pierre Viau, libère un budget approximatif de \$2,400 par mois;

CONSIDÉRANT LA nécessité de pouvoir compter sur un soutien technique quant à la gestion de la station d'eau potable;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'assurer un support pour le prélèvement d'eau potable en cas d'absence de Monsieur Sylvain Lefebvre;

CONSIDÉRANT LA réception de deux offre de services des firmes Aquatech et Technikeau;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Aquatech est de 56,10\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Technikeau est de 35\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la firme Technikeau est Madame Julie Aubin, conjointe de Monsieur Marc-Antoine Pié;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un contrat à la firme Technikeau au montant de 35\$/heure pour du soutien technique et du remplacement au niveau de la gestion des prélèvements d'eau potable;

D'autoriser la direction générale à signer l'offre de service;

D'autoriser le transfert d'un budget de \$10,000, provenant des postes relatifs au salaire de Monsieur Pierre Viau, pour financer cette offre de service;

ADOPTÉE

2019-04-078 AUTORISATION - REALISATION D'UNE ETUDE DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT LA problématique de circulation existante au coin du rang Cyr et de la route 219;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été approchée par les promoteurs d'un développement supérieur à 250 logements au nord de la route 219;

CONSIDÉRANT QU'il est vital de statuer sur les opportunités de connexion du nouveau développement à la route 219;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir une étude de circulation pour clarifier la situation de cette intersection et faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT LA réception d'une offre de service de la firme Shellex, au montant de \$17,800 taxes en sus, pour la production d'une étude de circulation;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'octroyer un mandat de réalisation d'une étude de circulation, à la firme Shellex, au montant de \$17,800 taxes en sus;

D'autoriser la direction générale à signer l'offre de service.

ADOPTÉE

2019-04-079 AUTORISATION - ODS MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR DU RESEAU D'EGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT LA résolution no.2019-04-124 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une mise à jour du plan directeur du réseau d'égout sanitaire de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a déjà réalisé le modèle hydraulique du réseau sanitaire et que les simulations seraient actualisées pour connaître la situation actuelle et future du réseau sanitaire sur un horizon de 30 ans.

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra de cibler des secteurs où des vérifications ponctuelles pourraient être nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces vérifications, il y aura des pistes de solutions proposées par le consultant en vue d'établir ses travaux correctifs à réaliser ainsi que des estimations préliminaires de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a présenté une offre de services au montant de 19,100\$ plus les taxes en date du 28 février 2019, dossier 39497TT;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'accepter l'offre de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 19,100\$ plus les taxes.

De répartir les coûts de cette mise à jour à parts égales entre les deux municipalités.

D'autoriser la direction général de la municipalité de Napierville à signer l'offre de services de Tétra Tech QI inc.

ADOPTÉE

DEMANDES ADRESSÉES AUX CONSEILLERS

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2019-04-080 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - SOUPER ANNUEL DU CLUB LIONS
DE NAPIERVILLE**

CONSIDÉRANT UNE correspondance du Club Lions de Napierville, en date du 28 mars 2019, concernant une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière concerne l'organisation du premier souper annuel du Club Lions de Napierville;

CONSIDÉRANT L'implication du Club Lions de Napierville dans notre communauté;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser une aide financière de 250\$ au profit du Club Lions de Napierville pour l'organisation du premier souper annuel.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2019-04-081 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER